

REGLEMENT DE LA PÊCHE SAISON 2022

ASSOCIATION DE PÊCHE D'ÉTRELLES

PRIX DE LA CARTE ADULTE :

À l'année : 3 gaules 30 euros

À la journée : 3 gaules 5 euros

2 gaules 3,50 euros

1 gaules 2,50 euros

PRIX DE LA CARTE ENFANT (MOINS DE 12 ANS)

À l'année : 1 gaules 10 euros

2 gaules 20 euros

À la journée : 2 gaules 2,50 euros

1 gaules 2,00 euros

Ouverture de la pêche : le dimanche 27 mars 2022 de 8h00 à 20h00

Lâcher de grosses truites :

Horaire journalier de 7h00 à 20h00

Fermeture de la pêche : le lundi 31 octobre 2022

Ouverture du carnassier : le samedi 30 avril 2022

POINTS DE VENTE DES CARTES 2022 :

Bar 82 a Étrelles : (fermé le lundi matin - ouvert le lundi à partir de 17h00)

Supérette Cocci Market : (fermé le lundi et le dimanche)

Boulangerie Hunault : (fermé le dimanche - ouvert du lundi au vendredi 7h30 à 13h et de 15h à 19h30
samedi de 7h30 à 13h00)

Tabac Presse : (fermé le dimanche - ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00
et de 14h30 à 19h00)

Il ne sera vendu aucune carte au plan d'eau de la Prévalaye, pour tous renseignements Tél : 06.17.95.37.88

Pour les personnes qui ont une carte à l'année pêche gratuite (1 lancer ou une gaule) le jour de l'ouverture

Pour l'accès aux personnes handicapées : Tél : 06.14.68.17.32

La pêche n'est autorisée que de la rive gauche avec une ligne d'un seul hameçon, les lignes de fond ainsi que la pêche avec leurres artificiels et cuillères est interdite, 1 appât est toléré en faible quantité.

Tout pêcheurs doit être en possession de la carte avant de commencer à pêcher et est tenu de la présenter à la demande des personnes habilitées au contrôle qui est effectué à des heures différentes dans la journée.

La pêche sera immédiatement interdite au pêcheur qui ne se conformerait pas au règlement.

Toute infraction n'ayant pas fait l'objet d'une transaction sera poursuivie devant le tribunal compétant.

L'association de pêche se dégage de toutes responsabilités en cas de vol survenu dans la zone du plan d'eau.

Il est interdit de pêcher l'amour blanc herbivore.

La pêche au vif est autorisée.

A cause du Covid 19, la pêche sera autorisée selon les instructions officielles.

Bonne pêche a toutes et a tous, bonne saison 2022

Le bureau